Chronique Locale

ROUBAIX

Les Coopératives patronales et le petit commerce

Un groupe de petits commerçants de Roubaix et des environs nous adresse les lettres ci-dessous et les faits suivants qui ne le sont considérable que leur causent les coopératives patronales :

En cette époque, où il est tant parlé de Révolution économique, n'est-ce pas le parti politique qui ne cherche à tirer de cette question tout le profit des idées qu'il prétend se servir la cause du peuple, dont il se prétend le défenseur ?

C'est ainsi que nous avons vu se former la société coopérative la Paix, au siège de laquelle se discutent les intérêts commerciaux des autres intéressant la cause du Peuple.

Dans le but, dit-on, de contrebalancer son influence qui devient inquiétante pour l'avenir, messieurs les patrons se sont mis à faire, de leur côté, de la coopération : avec tels différents, que les ouvriers ont des droits équivalents dans la répartition des bénéfices ; tandis que messieurs les patrons, ont, en réservé une part plus large, comme on le verra plus loin.

Que le mérite qui s'attache à Messieurs les millionnaires soit bien, celui qu'on nous avons d'indiquer, nous voulons bien l'admettre ; mais franchement, leur façon de comprendre la coopération a-t-elle des chances de succès ?

Peuvent-ils arriver à se concilier des sympathies au point de vouloir se faire aimer de ceux qui se sont égarés dans les coulisses de la Paix ?

Il faudrait avoir de la naïveté de reste pour oser l'espérer. Ainsi, que l'Ouvrier ne se rien oublier qu'ils sont partis en guerre et qu'ils ont entreprris l'exploitation de la Coopérative, en attendant celle des autres branches ? Car on leur prête également ces intentions.

Serait-ce en s'alliant toute une partie de la popul-tion, petit commerce et petite industrie menacée dans leur existence, que ces Messieurs espèrent triompher ?

Assurément non, mais comme il serait téméraire de penser que ces messieurs connaissent à reconnaître qu'ils ont fait faisant ainsi, et qu'ils faisaient machinés en arrière — et qu'il serait peut être sage pourtant — pour leurs intérêts commerciaux que tous les brillants avantages qu'ils font miroiter aux yeux du public, par affiches, réclames, etc., sont des trompe-l'œil.

Nous lisons en tête de leurs petites affiches : « La Société a distribué une somme de sept centimes par pain ». Vous avez pu faire cette remise, Messieurs, parce que vous prenez comme base votre prix de cinquante centimes ; quand, au contraire nombre de boulangers vendent le pain, depuis longtemps, à quarante-huit, voir même certaine à quarante-cinq centimes, et, crédit vous bon plant. Vous connaissez trop les conditions de bonne pour que nous insistions sur ce point ; car vous ne pouvez contester que la différence équivaut à l'offert par moins.

Ensuite (et en très gros caractères), nous lisons : « La Société emploie que des farines chimiquement pures ». Nous ne croyons pas que vous avez le monopole pour l'achat de cette marchandise ; les autres pouvent employer des farines aussi pures que les vôtres.

Vous affirmez ainsi que lors de l'ouverture de votre société, le pain se vendait en ville *couramment* 60 centimes : soyez de bonne foi et, souvenez que vous écrivez ainsi l'histoire pour les besoins de votre cause.

Ne dites-vous pas encore : « Pour être admettre point n'est besoin de faire de versement d'avance. » Nous regrettons de devoir vous répondre : On nous assure mêmes mêmes, que la chose c'est pas exacte ; car il nous revient que vous ne délivrez que pour cinq ou six francs de bons à la fois, qu'il faut payer d'avance : de sorte que, si vous n'êtes mi un mois pour les épuiser, il aura conséquemment fait un versement de cinq francs qui rapporte 10 0/0 et, comme cela doit se présenter dans les bons dans l'année, voilà, croyons-nous 6 0/0 qui grossiront la différence que vous procurerez bientôt avec lam-am, grosse caisse, etc.

Nous disons plus haut que des messieurs avient au se réserver des avantages particuliers et nous nous expliquons :

Comme de a pu le voir par ce qui précède, le prix servant de base pour la vente du pain ordinaire est grandement celui des autres sociétés coopératives et plus supérieur à celui appliqué par la boulangerie. — Mais en est-il de même pour le pain de seigle ? Non et voici pourquoi !

Messieurs les actionnaires des propriétaires de chevaux n'entendent pas que les sociétaires qui n'en ont pas, puissent entrer dans la participation des bénéfices que donnerait l'adjonction de ce pain et, pour qu'ils soient les seuls à en profiter, ils ont pris le soin de s'débarrasser de tous les frais généraux afin de pouvoir réduire le prix à un plus simple expression. C'est très habile, mais est-ce bien digne pour des gros capitalistes millionnaires dont la plupart appartiennent à la chambre ou au tribunal de commerce ?

Jusqu'à présent nous avions toujours cru que ceux de ces messieurs qui ont cet insigne honneur, auraient compris qu'il était plutôt de leur devoir de défendre le commerce, au lieu de travailler à l'anéantissement de la petite industrie qui a des droits à leur bienveillance et à leur protection.

Nous nous plaisons à croire que ces réflexions faites dans un esprit de modération, seront interprétées comme il convient par ceux qui les ont motivées, et nous les livrons à la juste appréciation de vos lecteurs.

Vous voudrez bien nous excuser la longueur de cette lettre, que nous ne pouvions que difficilement rendre plus courte pour le sujet que nous décrions traiter.

Avec nos bien sincères remerciements, veuillez agréer, M. le directeur, l'assurance de nos sentiments de reconnaissance.

Un groupe de petits commerçants.

Deux juges d'instruction à Roubaix. — On se rappelle qu'il y a une quinzaine de jours une aventurière fut arrêtée rue Duflot par l'agent Delcoulleric, au moment où elle allait de l'épicerie Gaillard.

Cette femme avait commis de nombreux vols dans des magasins de Tourcoing, notamment rue des Carliers et de Roubaix.

Plusieurs épiciers, merciers, marchands d'étoffes avaient été invités à se rendre vendredi après-midi à la mairie de Roubaix, où la furent confrontés avec l'aventurière qui fut reconnue par eux.

M. Delalé, juge d'instruction, arrivé à Roubaix à 3 heures, accompagné de son greffier, M. Plancq, a longuement interrogé ces témoins, et la culpabilité de la voleuse à la tire a été péremptoirement démontrée.

Le mag ataré est conduit à Lille par le train de 6 heures du soir.

Au commissariat de la rue St-Vincent, c'est M. Dassonville, juge d'instruction qui fa suite une enquête.

Venu par le train de deux heures et demie, il s'est d'abord transporté rue Wibaux, afin de se rendre un compte exact de la manière dont s'est produit l'affreux accident dont fut victime le jeune Dasprez.

On se souvient que cet enfant, fuyant le jardinier qui le poursuivait, s'est jeté en arrière dans les lances qui forment la grille d'entrée et se blessa grièvement au ventre.

On prétendit alors que ledit jardinier dirigeait les lances de façon à ce que la lance pénétra plus profondément dans le bas-ventre du pauvre petit.

Le juge d'instruction a eu contraire qu'il n'intervint que pour dégager l'enfant.

Aujourd'hui l'enfant est remis, bien qu'une tumeur se soit formée à l'endroit de la blessure.

Mais l'instruction n'est pas close, ainsi qu'on le voit par l'intervention du parquet.

M. Dassonville a entendu l'enfant, le jardinier et deux domestiques du sieur M. Pradier, commissaire qui fit chargé de mener l'enquête de cette affaire délicate.

Le magistrat est retourné à Lille par le train de six heures.

Vol. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers 11 h. 1/2, des voleurs (on suppose d'après les renseignements qu'ils étaient quatre) se sont introduits dans un estaminet inhabité, anciennement tenu par Mme veuve Gosthale, à l'angle des rues St-André et St-Jean.

Pour entrer ils ont barbouillé la vitrerie de mortier et ont pénétré dans la maison après avoir brisé les carreaux.

Ils ont enlevé les tuyaux des pompes à bière et les mesures, le tout en étain.

Les voleurs sont restés inconnus.

Accident. — Un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit vendredi matin vers sept heures et demie, dans l'établissement Seynave-Duboccaga, fabricant de tubes et raccords en fer, rue de la Fosse aux Chênes.

Un jeune apprenti de 14 ans, Charles Pierrard, rue Réserni 31, travaillant depuis trois semaines dans cette maison, était occupé à serrer un boulon, lorsque son bourgeron s'accrocha à la roue de son métier et il fut projeté sur des rouleaux.

Heureusement un autre apprenti du même âge, Ernest Parmentier, ayant vu l'accident, courut à son secours et l'en retira de sa triste position.

Il nous en porte que quelques contusions aux genoux du bras gauche qui n'auront, il faut l'espérer, pas de suites.

Il fut reconduit à son domicile par son sauveteur et en route, il tomba plusieurs fois malade.

Aqueduc défoncé. — Un aqueduc défoncé, rue Monge, constitue un danger public. S'gnalé à la voirie.

Chiens errants. — Dans la journée de jeudi, 8 chiens ont été mis en fourrière et 2 contraventions ont été dressées.

Une morsure. — Une ouvrière de la rue des Arts, Clémence Deraisin, a reçu la main et fut mordu, rue de Menin, un tisserand de la rue Cagnot, M. Désré Delestrain.

Accident d'usine — Un accident s'est produit au usage Wattel et Dillies, vendredi après-midi.

Un tisserand, M. Désiré Wetter, a eu la main droite prise dans un engrenage et deux doigts broyés. Il a été conduit à l'hôpital.

Chronique colombophile. — La Société colombophile les Voltigeurs de l'Enfié, établie chez M. Julie Lequenne, rue Blanchemaille, 160, a l'honneur d'informer les amateurs de ces magnifiques concours sur Orléans.

1000 francs, prix d'honneur. 14 concours sur lieu le 14 juillet 1895.

Un magnifique couvert en argent, don de M. Louis Gran, conseiller municipal de Tourcoing, sera joué gratuitement à chaque fin de superbes dons par pigeon seul. Le même amateur ne pourra obtenir qu'un prix.

Mise obligatoire 2 fr., mise facultative, 2 fr. Poule unique à 25 centimes.

Poules à 50 centimes par cinquante inscriptions. Poules à 1 fr. par 10 ; à 2 fr. pour 8, à 3 fr. pour 7 ; à 5 fr. pour 6 ; à 10 fr. pour 5, à 20 fr. pour 5, à 50 fr. pour 5.

Mise en paniers le mercredi 13 juillet, de 3 à 6 heures 1/2.

Le concours sera réglé par MM. Jean Ghesbom, Cordonnier, Boullet.

Les pigeons seront convoyés par M. Aubin Vervaert, convoyeur du cercle Union de Roubaix.

Constituer obligatoire. Pour les coordonnées, s'adresser au siège de la société

Les amateurs qui désirent louer un constateur sont prévenus d'en faire la demande huit jours à l'avance.

Prévoyants de l'Avenir. — Les sociétaires de la 1376 section sont informés qu'à partir du 1er juillet le siège social est transféré à l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers, Grande-Place.

La recette s'y fera donc le 1er dimanche de chaque mois de dix heures du matin à midi précise.

Avis aux Vélocipédistes. — Les amateurs vélocipédistes trouveront chez Achille Vennembre, 1, rue Pellart, à Roubaix, le vêtement très confortable et très élégant au prix de 25 francs.

AVIS

M. MICHEL, confectionneur à l'Industrie Française, en face de la rue du Collège (Maison bien connue à Roubaix), a l'honneur de prévenir le public qu'il n'a rien de commun avec M. Michel-Salomon, également confectionneur, même rue, actuellement en liquidation judiciaire.

2,3,4,7,10,14,17,20,24,27,28 j.5915

TOURCOING

Le 14 Juillet

La commission des Fêtes s'est déjà réunie à plusieurs reprises et les grandes lignes du programme de la fête nationale du 14 juillet sont arrêtées.

La réunion des sociétés aura lieu dans le quartier du Brun Pain et de la rue de Paris.

Il y aura place Charles Roussel ascension de deux ballons.

Descente de parquet. M. Delalé, juge d'instruction, est de-cendu jeudi soir vers 8 heures 1/2 à Tourcoing et s'est transporté rue de la Croix-Blanche, maison de Mme Can, la victime des brutalités de Vanstenkiste. L'état de cette femme est toujours inquiétant.

Le juge d'instruction est descendu à nouveau hier à Tourcoing pour instruire les affaires de vols imputés à la fille Marie Verschure, la soi disante veuve se livrant à la mendicité.

Le juge instructeur a entendu Mlle Amelynck, de la rue des Carliers, Mme Dhaze, du Moulin-Tonton, M. Dedieux, du Blanc-Seau, qui, tous, ont reconnu l'inculpée, qui avait été amenée de Lille, sous bonne escorte.

Nous avons annoncé hier la mise en grève de onze tisserands de chez M. Dumortier-Coignet, rue des Arts.

Hier matin, 24 autres tisserands du même établissement formulèrent à leur tour une demande d'augmentation de salaire.

Ils réclamaient 5 centimes en plus sur les lés simples et une égale augmentation pour les 38 broches en lame.

Le contre-maître en référa au patron qui déclara ne pouvoir faire droit aux revendications des ses ouvriers.

Ceux-ci quitèrent donc le travail.

La grève des ratineurs, rue de la Marmourette, continue sans changement.

Accident mortel. — Nos lecteurs ont encore souvenance de l'accident survenu il y a 3 jours dans l'une des maisons en construction boulevard Gambetta, où trois ouvriers furent blessés par suite de l'effondrement d'un échafaudage. Nous avons à relater aujourd'hui un accident plus pénible encore.

Un manœuvre de quarante ans, travaillant pour le compte de M. Derville, entrepreneur, M. Charles Gréhière, 38 ans, né à Emeighem (Belgique), demeurant ruelle Castel, 6, travaillait sur un échafaudage au premier étage de la maison en construction à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue Victor Hugo, quand, voulant passer une porte, le panier de briques qu'il portait lui fit perdre l'équilibre et le malheureux ouvrier tomba dans le vide d'une hauteur d'environ dix mètres, jusqu'à la cave de la maison.

Un seul témoin, M. Carl Pierre, menuisier chez M. Delahousse, se précipita aussitôt au secours de l'ouvrier, mais inutilement, car ce dernier s'était brisé le crâne sur les briques, qui se trouvaient dans le panier qu'il portait.

On alla immédiatement chercher un médecin et M. Fichaux ne fut que constater le décès, attribué à la fracture de la base du crâne.

M. Cotard, commissaire du 1er arrondissement se transporta sur les lieux pour ouvrir une enquête à fin de les constatations d'usage

On transporta ensuite le cadavre de l'infortuné Gréhière à l'Hôtel Dieu.

Il laisse une veuve et deux enfants dont l'aîné qui a 20 ans est marié. Un autre accident s'était déjà produit dans la même maison le matin et M. Cotard n'en a été averti qu'hier soir au moment où il venait pour constater celui dont on vient de parler.

Pour les pauvres ! — Nous rappelons que le concert organisé au profit de l'œuvre du prêt gratuit du linge, et dont nous avons donné le programme dans un précédent numéro, aura lieu demain dimanche, à cinq heures du soir, dans le hall du Conditionnement, rue Neuve-de-Roubaix.

Le prix d'entrée est fixé à deux francs pour les premières et à trois francs pour les secondes.

Tout fait espérer que cette fête de bienfaisance ait rera un nombreux auditoire, heureux d'applaudir les organisateurs de cette œuvre de charité.

Nous croyons bon d'annoncer que l'excellente musique de Poperinghe arrivera demain matin à Tourcoing.

Nul doute que les habitants recevront dignement les étrangers qui eux bien voulu nous prêter leur grâce aux concours.

Vol — Un gamin de 12 ans, qui a déjà une réputation de mauvais sujet, a été arrêté hier sous l'inculpation de vol d'une trousse au préjudice d'un couvreur travaillant à une maison en construction rue Fin de la Guerre.

La Société chorale, *L'Avenir Lyrique*, donnera un GRAND BAL, le Dimanche 21 juillet, à 8 h. 1/2 très précisé, dans la salle du Casino, rue Nationale, à Tourcoing.

Brillant orchestre.

Prix d'entrée : 50 centimes par personne.

LILLE

Brevet de capacité. — Voici les noms des jeunes filles admises définitivement :

Jeudi soir :

Mlles Delfolie, Delrue, Defrasne, Degrand, Delahaye, Delmont, Deleu, Delfortrie, Delporte, Castrique, Cateau, Champailler, Charlon, Ghel, Clause, Dagbert, Jean-marcart, Hoffin, Vanbremeersch, Jouvet, Wardavoir, Boitel, Béghin, Berte Berche, Beuscart, Barroyer, Bastin, Blondet, Bonduelle, Bruez, Jullien, Cazier, Delaplace, Demonchy, Drumelle, Brulois, Bygodt, Caille, Cambefort, Capon, Jeanne Cardon, Cardon, Baudhuf, Bytel, Bec, Blanquart, Bourgeois, Bouvet, Bachet, Delécluse, Dalmasset, Delmotte, Lasouat, Lechartier, Jeanne Mathieu, Menou.

Vendredi matin :

Mlles Geiger, Ghislain, Grusson, Hesnig, Habault, Hoquet, Houzelot, Jacques, Vallois, Herbaut, Huygue, Esther Jacques, Jouglet, Juillet, Kincken, Yvonne Dubois, Dufour, Dubem, Eperin, Everaïs, Pollet, Dumas, Dewez, Dewez, Dulin, Dévoir, Fabricieux, Ferin, Flahaut, Flory, Marthe François.

Vendredi soir :

Mlles Picavet, Tahon, Parent Léonie, Mailly Leminaique, Vrand, Marcant, Mayeur, Minet, Neut, Noiret Angélina, Pennequin, Lemaire M. rie, Félocas, Louvron Luce, Lutor, Maes, Trannin, Pissys Marguerite, Quéinchon, Rouquette, Selck, Sury, Vanlerberghe, Vanmaele, Lamb, Tiberghien, Lefebvre Louise, Paulin, Peckre Antoinette, Peckre Berthe, Petit Claire, Petit Louise Andrée, Petit Louise-Marie.

Accidents. — Hier, vers quatre heures du matin, M. Dommecent Amand, 38 ans, charretier, rue d'Eylau, cour Bodart, au service de la Compagnie des Omnibus et Omnibus passait quai de la Basse-Deûle en face de la Halle aux Sucres, quand il eut la jambe prise dans une des roues du véhicule et il fut précipité sur la chaussée. On le releva avec une contusion assez grave au bassin.

M. Dommecent a été transporté à l'hôpital St-Sauveur.

Vers 10 heures 1/2 du matin, M. Cochez Gustave, 35 ans, chaudronnier chez M. Villette, est tombé d'un générateur qu'il réparait et s'est blessé légèrement à la figure.

— Vers cinq heures du soir, le jeune Maurroy Désiré, 9 ans, cité St-Joseph est tombé d'un arbre sur lequel il était monté et s'est contusionné à la lèvre inférieure.

— Hier dans la soirée, un garçon de bureau de la gare de Lille, M. X..., se rendant sur les quais a fait une chute et s'est grièvement blessé au menton.

Les feu. — Vers neuf heures et demie du soir, un feu de cheminée était signalé par les pompiers de la rue de Flandre, s'est déclaré rue de la Justice, 8. Les dégâts sont insignifiants.

LE NORD

VALENCIENNES

Benain. — Un accident est arrivé à l'établissement Dall et Cie, hier vers dix heures du matin. Nicolas Donas, 13 ans, était occupé à maintenir une poutre suspendue à une grue lorsque celle-ci, par une brusque secousse, fit que la poutre qui vint fui écraser deux orteils du pied droit.

— Un second accident est arrivé au même établissement. Vers 4 heures du soir, une brigade d'ouvriers était occupée à retourner une poutre qui pèse 6 à 7.000 kilog, qui se trouvait à un mètre du sol sur des rouleaux.

Ceux-ci viennent à basculer et firent tomber cette poutre à terre, qui blessa deux ouvrier, MM. Romain Loquet, 46 ans, rue de la Cité de Grande-Bricoux, 28 ans, rue de la Pyramide, 60.

Transportés à l'infirmerie, le premier a eu les orteils du pied gauche écrasés.

Le second, dont l'état est plus grave, a le bas de la jambe gauche cassée. On espère lui sauver un membre.

Condé. — On a fait beaucoup de bruit, ces jours derniers, autour d'une mort prétendue mystérieuse, survenue samedi dernier en cette ville, fille de la petite fille de M. Delcourt, charcutier, rue de l'Escaut.

La défunte — âgée de 18 ans — était malade depuis longtemps.

Le médecin qui constata le décès conclut qu'elle avait succombé à une affection cérébro-spinale. Cependant, un autre médecin qui avait éprouvé de nombreux vomissements avait la mort, à la suite de l'absorption d'une tasse de bouillon assimilé, présentait certains caractères d'intoxication, il fit ses réserves et les consigna sur le permis d'inhumer.

Avertis par la rumeur publique, M. Leconte, commissaire de police, ouvrit une enquête et le parquet de Valenciennes requit l'autopsie du cadavre.

Les intestins et le cerveau de la jeune fille ont été enlevés pour être soumis à l'analyse.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il n'y a, jusqu'ici, aucun soupçon de crime ni de suicide, ni d'un fait si honicide par imprudence. Deux pharmaciens ont délivré, à la fois, des biscuits Vermifuge, à Condé et à Valenciennes.

Reste à savoir si la dose administrée à la malade a pu déterminer la mort.

L'enquête fera sans doute la lumière sur ce point.

Plusieurs témoins ont été entendus.

— Nous avons relaté le vol de bijoux et de numéraire, accomplit chez M. Letellier, médecin-major, par un soi-disant marchand à la toilette.

L'arrestation de ce malfaiteur et de complice cette femme faite à Valenciennes, sur les indications du commissaire de police de Condé, vient d'être suivie de celle de la vraie coupable, à Mons.

Comme cette dernière est belge, elle sera jugée par les tribunaux belges.

Hautchin. — Lundi soir, vers 7 heures, Bertrand Charles, 18 ans, s'violemment projeté contre la porte de sa chambre, qu'il avait fermée, lui, ses amis, qui a eu à la tête une blessure de plusieurs centimètres de long et assez profonde. Plainte a été portée à la gendarmerie.

CAMBRAI

Cambry. — Un banquet démocratique, organisé par l'Alliance républicaine de Cambry, aura lieu le 14 juillet prochain, à une heure du soir, salle Defosses.

M. Maxime Lecomte, sénateur, y assistera et y prononcera le pompe.

Une grande distribution de pain sera faite aux indigents le matin du 14 juillet, au siège de la société, par les soins du Comité de l'Alliance républicaine et des membres du bureau de bienfaisance, ainsi que de MM. les docteurs Cardon et Drumont qui voudront bien y apporter leur concours.

DUNKERQUE

Arrestation. — Henri Cloeys, journalier, a été conduit au poste pour avoir employé des expressions grossières à l'adresse de l'agent de service place du Marché-au-Beurre.

Chronique maritime. — Le steamer français *Entre-Rios*, de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, est parti, vendredi dernier 27 juin, allant de la *Plata* à Dunkerque, avec des laines pour Roubaix, Tourcoing, Fourmies, etc. Attendu du 2 au courant.

Navires expédié de Bombay pour Dunkerque, Le Havre, Marseille, etc. :

Le steamer anglais *Indra* est parti le 6 juin pour Dunkerque, ayant à bord 500 balles coton, 31517 sacs graines de lin, 12770 sacs graine de navette, 17281 sacs de graine de pavot, 672 sacs graine de moutarde et 30.0 sacs blé. — Attendu vers le 8 juillet.

— Le steamer anglais *Calchy* est parti le 9 juin pour Dunkerque et le Havre ayant à bord 5518 balles de coton, 1066 sacs de graines de lin, 6.83 sacs de graines de navette, 1600 sacs graines de pavot, 500 sacs de graines de moutarde, 2495 sacs de myrobolans, et 1000 sacs de cumin. — Attendu du 9 juillet.

— Le steamer anglais *Hardey-Tower* est parti le 9 juin pour Dunkerque avec 5000 balles de coton, 13.00 sacs de graine de lin, 1800 sacs graine de navette, 9300 sacs graine de pavot. — Attendu du 11 au 12 courant.

— Le steamer anglais *Port Hunter* est parti le 7 juin pour Dunkerque et Anvers ayant à bord 1.028 balles coton, 22.484 sacs graine de lin, 20.825 sacs graine de navette, 15.834 sacs graine de pavot, 1.305 sacs myrobolans, 8.0.0 sacs blé (attendu du 11 au 12 courant).

— Le steamer anglais *Sidon* est parti le 9 juin pour Dunkerque, Marseille et Anvers ayant à bord 2.910 balles coton, 20.845 sacs graine de navette, 8.000 graine de pavot, 17.31 sacs graine de moutarde, 2.650 sacs de nerts, 1.000 sacs cumin, 226 balles chanvre, 600 balles déchets de coton (attendu prochainement).

Le navire intrepide s'est totalement perdu près de Québec.

— Le steamer anglais *Oranasia*, est resté à Calcutta le 5 juin pour Dunkerque, jaugeant 2.365 tonneaux.

— Le navire anglais *Coimalaore* est parti de Onsentown, le 23 juin, allant de Bahia-Blanca, Dunkerque avec 3.311 quarters blé.

— Les steamers anglais *Knight-Companion*, et *Rennie* sont venus de Bombay avec coton et diverses marchandises, sont entrés à Dunkerque le 30 juin. Ils opèrent en ce moment la mise à terre de leurs chargements.

Rosendaël. — Avant-hier, un sieur D., passant dans le square Jacobson, fit la rencontre de M. X. lequel, en compagnie de deux individus inconnus que M. X. reconnaissait pour gitons.

M. D., qui est vigoureux, se jeta sur M. X. le terrasse, et parvint à dérober ses valeurs.

Heureusement pour M. D. les gitons prirent la fuite et M. D. prit aussitôt le train.

Malgré ses dénégations X. a été arrêté et mis en cause.

PAIEMENT DE COUPONS

Le Crédit Lyonnais, agences de Roubaix, 17, place du Grand-Cimetière de Tourcoing, 6 et 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, **mettent en présent et sans frais**, tous les coupons à Technéance du 1er juillet 18.5 et 1896 ; montant est à Boulevard Haussmann.

PRÊTS SUR TITRES

Le Crédit Lyonnais consent des avances sur rentes, actions et obligations françaises et étrangères.

Les prêts sont faits même pour une très courte durée, ils peuvent être renouvelés.

30,31,5015

CONSERVATION DE LA SANTÉ

par l'hygiène de la Bouche

L'Académie de Médecine de Paris (séance du 1er mars 1892) a donné une très haute approbation à un travail sur les *Antiseptiques Composés*, présenté par le docteur de Christmas et le docteur Respaut, fondateur de l'Américan Dentaire, 1, rue Lafayette.

Ce travail prouve que l'association des antiseptiques, multiplie leur puissance.

Le docteur Respaut s'est servi aussitôt de cette découverte pour instituer une formule pour la fabrication de produits dentifrices, le *Dentol* et la *Pâte de Dentol*, véritablement efficace contre les microbes nuisibles de la bouche et ceux des maladies infectieuses.

Des échantillons ont été délivrés par les dépositaires autorisés des produits Purs des principales villes, et le public s'est convaincu que le Dentol est incomparablement supérieur aux eaux dentifrices les plus vantées, et n'est pas suivi les progrès de la science et sont par conséquent sans action utile.

Se trouve chez les Coiffeurs et Parfumeurs. — Envoi *franco* de prospectus sur demande. Entrepôt : Maison du Royal Windsor, 32, rue de l'Echiquier, Paris.

9,9,16,23,30,31,5010

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 30 Juin

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

LILLE

Un amant qui veut briller sa maîtresse.

Le 26 courant, le nommé Henri Cléret, 27 ans, tisserand Fives-Lille était venu chez lui on 6 à Fives. Un quidam avait amené avec lui sa maîtresse, Polique Verfaille et Lefebvre, dans sa colère jeta du pétrole sur ses vêtements et approuvant qu'il ne lui allumerait enflammée cherchait à le brûler.

Les cris de la victime attirèrent les voisins et l'un d'eux accéléra l'enlèvement. Le tisserand ne fut pas blessé, mais ses vêtements furent brûlés.

Le tribunal condamne le prévenu à 2 mois de prison et 11 francs d'amende.

Autres condamnations. — Alexis Beghin, 40 ans, marchand de sabots à Armentières 15 jours de prison et 50 fr. d'amende — Alain Hennart 27 ans, décrotteur à Lomme, 2 mois de prison et 1.000 fr. lui Bérnard, pour fraude — Arthur Gilme, 20 ans, sapiteur, Roubaix, 2 mois, pour coups et blessures — Jules Lemaire, 18 ans, Lille, libre, Wattrelos, 3 mois et 5 fr. pour rébellion, l'infraction à un arrêté d'expulsion et ivresse.

Alphonse Mallet, 35 ans, tisserand, Roubaix, 3 mois. Jean Miles, 50 ans, marchand de toile, Gand, 1 mois, pour ivresse. 25 ans, Marie, Lille, 1 mois ; Pierre Vanpuyenbroeck 18 ans, dégrainisseur, à Lille, 9 mois ; pour vagabondage — Gustave Bert, 40 ans, tripier, Lille, 15 jours et 5 fr., pour coups, rébellion et ivresse ; Polydore Delporte, 43 ans, cordonnier, à La Madeleine 15 jours, pour rébellion, outrage, tentative de corruption et ivresse.

M. COURANT.

Nouvelles à la Main.

Carnet du reporter :

Rencontré hier, au Palais, M. Allouin, le juge d'instruction chargé de l'affaire des faux papiers.

— Eh bien ! lui a-t-on demandé, que devient votre Mauricien ? que dit-il pour sa défense ?

— Oh ! le malheureux prétend qu'il ne doit rien vous répondre ; mais ce que je puis cependant vous affirmer, c'est qu'il est pour « blanc ».

Riz-Pain-Sel règle les fundrailles de sa bienfaitrice.

L'administration des pompes funèbres lui demande 2000 francs.

— Deux mille francs ! hurle Riz-Pain-sel, mais vous allez me faire regretter qu'elle soit morte !

Cocher, un peu plus vite, dit d'une voix dolente une grosse dame enfermée dans un fiacre qui traversait la ville.

Le cocher haussant les épaules :

— Si vous croyez que je vais crever pour vous une paire de chevaux de fiacre-ci-ci-ci-ci-ci.

BRUTUS MASSON.

SPECTACLES & CONCERTS

Malo-les-Bains. — *Le concert de dimanche* 21 juillet, au grand Kursal, le grand Concert organisé par le Kursal, le grand Concert organisé par le Kursal, le grand Concert organisé par le